



Droit vente maison sur terrain de ma compagne

Par **olav01**, le **04/01/2013 à 13:22**

[fluo]bonjour[/fluo] je fais suite à ma question sur la vente de la maison que j'ai fait construire sur le terrain de ma compagne, nous avons financé en commun ce projet depuis 1994. merci pour votre réponse rapide, mais une autre question me vient à l'esprit suite à cette réponse, si j'engage une procédure avec l'aide d'un avocat, et en amenant des justificatifs de financement de la maison, suis-je certain d'obtenir une partie de la vente de la maison? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **04/01/2013 à 14:00**

bjr,
devant un tribunal on est jamais sur de sa décision.
vous n'obtiendrez pas une partie de la vente de la maison vous obtiendrez peut être une décision du tribunal obligeant votre compagne à vous rembourser l'argent que vous avez mis volontairement dans ce bien immobilier déduction faite d'une indemnité d'occupation.
cdt

Par **chaber**, le **04/01/2013 à 14:18**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du

forum)

Par **olav01**, le **04/01/2013** à **14:51**

bonjour et merci pour votre réponse